



SERVICES PUBLICS CFE – CGC

15-17 rue Beccaria 75012 Paris

☎ 01.44.70.65.90

fonctions.publiques@cfccgcfp.org

<http://cfecgcfp.org/>

Paris, le 20 avril 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE « LA CFE-CGC CLAQUE LA PORTE ! »

Dans la cadre de la « *Concertation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique* », la DGAFP réunissait ce matin, en présence des employeurs publics et des organisations syndicales représentatives, au nombre desquelles la CFE-CGC, un groupe de travail sur « *Créer les conditions d'un égal accès aux métiers et responsabilités Professionnelles* », sous la présidence de M. Nicolas de SAUSSURE (DGAFP).

Le premier point de l'ordre du jour visait à réfléchir à comment « *Développer la connaissance des métiers de la fonction publique, élargir les viviers et renforcer l'action des écoles de service public pour une plus grande mixité des métiers* ». C'est à ce titre que le Président du SNSH CFE-CGC – Emmanuel FLORENTIN - s'est exprimé au titre de la Fédération CFE-CGC des Services Publics.

Dans son intervention, la CFE-CGC précisait que « *Avant de se poser la question - bien évidemment fondamentale - de comment favoriser la mixité dans l'accès à des métiers, il conviendrait de ne pas manquer une étape primordiale qui était celle de la reconnaissance – puisque tel était le sujet de l'ordre du jour – de nouveaux métiers* ».

Dans ce contexte nous mettons en avant la problématique de contractuels de la fonction publique - statutairement inexistants depuis plus de 20 ans et par conséquent non titularisables dans la cadre de la Loi dite « *Sauvadet* » - car exerçant des métiers non reconnus, quand bien même certaines fiches métiers existaient.

Nous évoquons le recrutement de contractuels sur des métiers « *fourre-tout* » ou sur de statuts locaux, légalement abrogés depuis 11 ans par l'article 49 de la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de « *modernisation de la fonction publique* », de même que la rémunération de ces personnels contractuels sur des grilles indiciaires disparates, d'un CHU à l'autre, voire à l'intérieur d'un même établissement.

Alors que la CFE-CGC demandait à M. de SAUSSURE quelles mesures pragmatiques et contraignantes prendrait la DGAFP vis-à-vis d'employeurs publics qui ne mettraient pas en pratique les métiers déjà reconnus, ce dernier, après une écoute polie, et sans attendre la fin de notre intervention précisait que des interventions similaires de la part de la CFE-CGC avaient déjà eu lieu et que les organisations syndicales étaient réunies aujourd'hui pour examiner le sort des 5 millions de fonctionnaires, balayant d'un revers de manche, et sans répondre aux questions posées, le sort de millions de personnels contractuels.

Notre représentant est intervenu, avant de claquer la porte de la réunion, pour exprimer à M. de SAUSSURE – une colère froide - par rapport à l'interruption de prise de parole dont venait d'être victime la CFE-CGC. Notre représentant précisait que si la seule préoccupation de la DGAFP – tout comme celle des autres organisations syndicales fort peu attentives lors de notre prise de parole – était de faire de l'entre soi, entre fonctionnaires, de générer rapports et documents inappliqués, de produire des statistiques sans se préoccuper du sort de millions de contractuels, cela était indigne.

Le sort des personnels contractuels dans les trois versants de la fonction publique est particulièrement préoccupant, qui plus est s'il est mis en parallèle avec le chantier prioritaire n°2 du gouvernement consacré au recours accru à des contractuels, dont la réunion de lancement est prévue le 15 mai.

La fédération des Services Publics CFE-CGC est particulièrement choquée par le dialogue social pratiqué par le gouvernement et rappelle qu'elle défend tous les agents publics, fonctionnaires et contractuels.

Contact presse :

Nathalie MAKARSKI
06.07.12.06.88
presidente@cfecgcfp.org